

12. CRISE ET ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS MATRIMONIAUX À DAKAR

Philippe Antoine¹, Mamadou Djiré²

Après avoir retracé le contexte de crise qui touche le Sénégal et Dakar depuis le début des années quatre-vingt et montré ses conséquences sur l'emploi, nous analysons, à partir de données issues d'une enquête biographique conduite à Dakar en 1989, les répercussions de la crise sur le déroulement de la vie matrimoniale des hommes. La crise qui touche particulièrement les jeunes gens en restreignant leur accès à l'emploi, les conduit à différer leur mariage. Cette crise fragilise aussi les couples et accentue le risque de divorce.

A Dakar, entre la génération la plus âgée (1930-1944) et la plus jeune (1955-1964), on relève un recul de l'âge médian au premier mariage de 7 ans, passant, pour les hommes, de 26 à 33 ans. Ce recul concerne spécifiquement une population urbaine, née ou socialisée à Dakar, et son ampleur est bien plus grande que pour l'ensemble du pays. La combinaison d'un certain nombre de facteurs culturels et économiques peut expliquer ce recul, mais ce sont surtout des facteurs économiques (le chômage en particulier) qui freinent l'entrée en première union. Devant l'ampleur de la crise, les hommes hésitent à s'engager dans une union, sachant qu'ils devront assumer l'essentiel des dépenses du ménage. La crise accroît le décalage entre les aspirations et les potentialités économiques individuelles.

Les situations de précarité du mari (chômage, manque de logement) favorisent le divorce de la première épouse. Le mari doit assumer en principe les charges du ménage ; lorsque sa situation économique se dégrade, l'union se trouve fragilisée. Le défaut d'entretien de l'épouse est souvent avancé comme cause de divorce.

Les mutations concernant le mariage et le divorce révèlent des comportements nouveaux, qui se sont fortement répandus ces dernières années et constituent autant de révélateurs des conséquences de la crise à Dakar.

1. ORSTOM - CEPED, Paris, France.

2. CERPOD, Bamako, Mali.

Le Sénégal, comme la plupart des pays africains, est en pleine crise économique et sociale. L'agriculture, dominée par la mono-production de l'arachide est particulièrement affectée par les cycles de sécheresse de ces dernières années, et par la baisse des cours mondiaux de l'arachide¹. Le riz, produit alimentaire de première nécessité dans les villes du Sénégal, reste en majorité importé : les produits de substitution n'ont pas réussi à s'imposer aux consommateurs et la production de riz local n'est pas à la mesure des besoins de la population. A la détérioration de la situation dans les campagnes, répond une dégradation en ville où croissent en particulier les difficultés d'emploi [7] et de logement [31] qui touchent particulièrement les plus jeunes générations.

Le Sénégal comptait 6,9 millions d'habitants au dernier recensement de 1988 [15], et on peut estimer sa population à 8,8 millions en 1996. Plus de 40% de la population vit dans les villes, et parmi elle la moitié réside dans la capitale, Dakar. En 1988, l'agglomération de Dakar concentrait 1,3 million d'habitants, et actuellement (1996) elle doit compter environ 1,8 million d'habitants. La capitale concentre de multiples fonctions (administrations, services, industrie, etc.) et son poids relatif dans la population urbaine augmente sans qu'elle dispose d'un quelconque dynamisme économique susceptible de contenir la pression de l'afflux sur le marché de l'emploi. Depuis le début des années quatre-vingt, l'économie sénégalaise est sous ajustement. Les réformes en cours s'accompagnent de profondes mutations politiques, économiques et sociales. Les conditions de vie se détériorent tant en milieu rural qu'en ville².

Dans ce contexte de crise, nous avons donc cherché à mieux comprendre les processus affectant la vie matrimoniale des hommes à Dakar. Comme dans plusieurs capitales africaines, l'âge au premier mariage des femmes recule. Par exemple à Niamey 25% des femmes de 25-34 ans étaient toujours célibataires à 20 ans alors que seulement 18% des femmes de 35-49 ans étaient célibataires au même âge [10]. Il existe moins de données concernant le mariage des hommes, faute d'études spécifiques, bien que l'homme joue un rôle important dans le mariage [18]. Le recul de l'âge au mariage est souvent attribué à la scolarisation. Mais elle n'explique pas tout, car, actuellement, en milieu urbain même les femmes non scolarisées se marient plus tardivement que leurs aînées [4]. On peut émettre l'hypothèse que la crise qui touche particulièrement les jeunes gens en restreignant leur accès à l'emploi, les amène à différer leur mariage. Cette crise peut aussi fragiliser les couples et accentuer le risque de divorce. A partir de données issues d'une enquête biographique conduite à Dakar en 1989 [2], nous essaierons de montrer l'influence de la précarité due à la crise sur le déroulement de la vie matrimoniale des hommes.

Le contexte de crise à Dakar

Dans un ouvrage récent, un économiste pose la question, « Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? » [19], et sa réponse est pour le moins réservée. Les différents programmes d'ajustement ont eu certains effets positifs. Ils ont permis d'assainir les finances publiques et de diminuer la charge de l'État. Cependant certaines contraintes externes se sont accentuées, et le Sénégal reste mal armé pour faire face à la concurrence internationale (tant dans ses exportations que dans ses importations) de certains pays en développement (Asie du sud-est, Mexique, Maroc, etc.). Si les bailleurs de fonds et le gouvernement disposent de plusieurs batteries d'indicateurs de comptabilité nationale pour suivre le programme d'ajustement structurel, on ne dispose que de peu d'informations sur les répercussions de ces programmes sur la vie des sénégalaises et des sénégalais.

1. Le prix de l'huile d'arachide a baissé de moitié ; il est passé d'environ 1 500 \$ la tonne dans les années cinquante à 700 \$ en 1990 [19].

2. Cet article s'appuie essentiellement sur des données biographiques collectées en 1989, donc bien avant la dévaluation de la nuit du 11 janvier 1994, et il ne sera donc pas fait ici référence à ses conséquences.

Le chômage est aggravé par le programme d'ajustement structurel appliqué depuis 1980 [14]. Pour le milieu urbain, Lee et Loufti [22] estiment le taux de chômage à 17% en 1985 et 20% en 1990. Le recensement général de la population du Sénégal de 1988 indique un taux de chômage de 27% chez les hommes et de 31% chez les femmes [7]. L'État, principal employeur du secteur moderne (40% des emplois de l'administration) est contraint, pour réduire ses dépenses et diminuer sa dette, de limiter le flux des nouveaux recrutements et de favoriser le départ de certains fonctionnaires. Ainsi, les effectifs de la fonction publique qui s'étaient accrus régulièrement de 1973 à 1986, passant de 39 287 à 68 893 fonctionnaires, ont ensuite diminué pour atteindre 61 743 en 1992 [19]. Durant la même période, les salaires de la fonction publique ont baissé. Ils sont passés de l'indice 100 en 1973 à 109 en 1981 pour diminuer ensuite, avec certaines fluctuations, et atteindre l'indice 93 en 1992 [19].

Par des mesures fiscales et douanières, la révision du code du travail, la suppression des restrictions à l'importation des produits et la libéralisation des prix, le gouvernement sénégalais tente de redynamiser l'industrie et de la rendre plus compétitive sur le plan international. Les limites du secteur moderne à embaucher toute la population urbaine ont entraîné un développement progressif du secteur des travailleurs indépendants, aides familiaux ou apprentis. Si de 1970 à 1982 les effectifs du secteur moderne ont crû plus rapidement que la population, à partir de 1983, pour l'ensemble du pays, les effectifs ont régressé, passant de 173 000 en 1982 à moins de 165 000 en 1990 [7]. Mais tous les licenciés du secteur moderne ne se reconvertissent pas dans l'informel. L'arrêt de l'embauche touche particulièrement les jeunes ; ainsi à Dakar, à la fin de l'année 1991, 42,6% des hommes âgés de 20-24 ans se déclaraient au chômage, 38,8% des 25-29 ans et 27,6% des 30-34 ans [16]. Selon l'enquête IFAN/ORSTOM¹, les apprentis et aides familiaux, pour la plupart non rémunérés, représentent 27% de l'ensemble des emplois, et 46% du secteur informel. Les personnes qui travaillent à leur propre compte constituent 45% du secteur informel. Dans les branches de la production et des services, les indépendants, les apprentis et les aides familiaux représentent 71% des hommes en activité. A l'heure actuelle, dans le secteur informel, il s'agit essentiellement de stratégie de survie dans laquelle tous les membres de la famille peuvent être impliqués, notamment les enfants et les femmes.

Entre 1961 et 1991, le revenu par tête a diminué au Sénégal. Ainsi, en milieu rural, il est passé de 39 800 F CFA à 21 800 F CFA et, en milieu urbain, de 322 200 F CFA à 168 300 F CFA (en francs constants de 1980) [19] soit respectivement, en trente ans, une baisse de 45% à la campagne et 48% en ville. Il y a peu de données disponibles sur l'évolution des revenus à Dakar. En 1980 le revenu moyen par mois et par ménage était estimé à 83 300 F CFA à Dakar, et 51 200 F CFA à Pikine [26]. Le SMIG (salaire minimum officiel) qui était de 50 F CFA de l'heure en 1969 est passé à 201 F CFA en 1988, hausse qui ne suffit pas à combler l'inflation (l'indice des prix étant de 492 en 1989 pour une base 100 en 1967), à monnaie constante le SMIG de 1988 a baissé de 13% par rapport à 1969. Il ne s'agit que d'un ordre de grandeur, car une partie des travailleurs gagne une rémunération inférieure au SMIG.

L'appréciation portée par les Sénégalais sur l'évolution de leurs dépenses lors des mois précédents l'enquête de 1991 sur les priorités [16] montre que ce sont surtout les dépenses de scolarisation et de santé qui semblent grever plus lourdement le budget des ménages. Ces postes concernent précisément deux secteurs où l'État s'est particulièrement désengagé, et la réaction des ménages donne une idée du transfert de charges opéré vers les familles. Viennent ensuite les dépenses alimentaires incompressibles (riz, poisson).

Peu de données existent sur la pauvreté au Sénégal. Les travaux de la Banque Mondiale se fondent sur un seuil de pauvreté représentant « la dépense mensuelle, en F CFA, pour se procurer la ration alimentaire minimum (2 400 calories) et un panier

1. IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire. ORSTOM : Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération.

non alimentaire » [6, cité par le 29]. Selon ces travaux, on compte 12,5% de ménages pauvres à Dakar au début des années quatre-vingt-dix [29]. Dans l'enquête IFAN-ORSTOM [1] une série de sept questions concerne la possession de différents biens domestiques (allant de la radio à l'automobile) à partir de laquelle on élabore une variable traduisant une échelle de niveau de vie allant de 0 à 5. Aux deux extrêmes, on trouve, d'une part, ceux qui n'ont aucun bien domestique ou à la rigueur la radio. Cette situation est vécue par plus de la moitié des ménages (52%), ce qui montre le dénuement qui frappe une proportion importante des ménages dakarois. A l'autre extrémité, seulement 4% des ménages possèdent la quasi-totalité des biens domestiques mentionnés. Entre les deux, nous trouvons environ 23% des ménages (catégories 1 et 2) qui présentent un équipement relativement faible. La majorité de plusieurs catégories d'actifs ne disposent d'aucun bien. Ainsi 83% des manœuvres et 67% des commerçants indépendants et des artisans sont dans ce cas. Seule la catégorie des cadres et assimilés compte 85% de ses effectifs ayant un équipement moyen ou supérieur. La catégorie des retraités apparaît comme disposant d'une situation relativement meilleure que les autres catégories professionnelles (à l'exception évidemment des cadres).

Si l'on considère l'équipement en fonction du type de ménage, une catégorie se démarque très nettement. Ce sont les ménages de taille élevée qui possèdent relativement le plus de biens. Cette aisance relative résulte-t-elle d'une mise en commun des différents biens des uns et des autres ? Ou, au contraire, les chefs de ménage plus aisés prennent-ils en charge un plus grand nombre de personnes ? Nous penchons plutôt pour cette seconde hypothèse qui cadre avec nos analyses précédentes où une minorité de personnes prend en charge une grande partie de la population [2, 31]. La proportion de chef de ménage propriétaire est relativement élevée à Dakar, allant de 38% pour les quartiers centraux à 58% pour la banlieue de Pikine. La taille de leur ménage (regroupant 67% de la population), est plus élevée que pour le chef de ménage locataire. La taille moyenne des ménages à Dakar est passée de 4,2 en 1955 à 8,3 personnes en 1989, contribuant à une importante restriction de l'espace domestique du ménage.

Les relations entre les conséquences de la détérioration de la situation économique des individus et les modifications des comportements matrimoniaux sont délicates à mettre en évidence. On vient de le voir, il existe peu d'indicateurs reflétant l'évolution des conditions de vie de la population du Sénégal en général, encore moins en ce qui concerne spécifiquement la ville de Dakar. Seule une étude récente [27] prend en considération des indicateurs macro-économiques. Cependant, elle montre qu'au Sénégal, entre 1960 et 1985, peu d'indicateurs macro-économiques influent sur l'âge au premier mariage des femmes. Seulement la variation des termes de l'échange, le cours de l'arachide et le prix payé au producteur influent positivement sur le mariage. Les autres indicateurs macro-économiques (PIB, volume des exportations, cours du phosphate, pluviométrie) n'influent pas sur le rythme du mariage. Ainsi une croissance de 100% de l'indice des termes de l'échange a eu pour effet d'accroître de 10% le rythme du premier mariage en milieu urbain. Les termes de l'échange (base 100 en 1977) étaient de 130 en 1962, ont décliné jusqu'à 85 en 1983 et sont revenus à 98 en 1990. La fluctuation des termes de l'échange ne peut cependant expliquer à elle seule le recul important de l'âge au mariage.

Dans cet article, une approche différente est retenue. Il s'agit de voir de quelle façon certaines caractéristiques sociales mais aussi l'évolution de la situation professionnelle ou résidentielle influent sur le comportement matrimonial. Deux événements touchant la vie matrimoniale des hommes seront successivement analysés : le premier mariage et l'éventuel divorce à l'issue de la première union. Cette préoccupation conduit au choix de la méthode d'analyse des biographies [12] dans trois générations (1930-1944, 1945-1954, 1955-1964), qui permet de situer les changements par rapport aux conditions vécues à chaque étape du cycle de vie des individus et dans chaque génération.

Source des données et méthode d'analyse des biographies

Les données utilisées proviennent d'une investigation de terrain ayant privilégié le recueil de biographies résidentielles, professionnelles et familiales auprès d'environ 1 550 individus (hommes et femmes) afin de mettre en évidence les interrelations entre les déplacements, l'acquisition d'un emploi et la constitution du ménage [1]. Pour calculer les effets des différentes variables indépendantes sur le risque de former une première union, nous utilisons la régression semi-paramétrique à risques proportionnels estimée par la méthode dite de la vraisemblance partielle [13]. Dans ce modèle, le risque de mettre fin au célibat auquel est soumis chaque individu à chaque instant du temps, est décomposé en deux parties. La première est le risque de base ; ce risque évolue au cours du temps de manière autonome mais la forme de cette évolution n'est pas précisée. La seconde partie est formée de l'ensemble des effets par lesquels les différentes variables indépendantes modifient le risque de base. Ces effets sont estimés en les présupposant constants tout au long de la vie de l'individu, chaque variable indépendante pouvant augmenter ou diminuer le risque.

Dans de tels modèles, une variable qui augmente le risque de mettre fin au célibat multiplie le risque de base par une quantité supérieure à 1 et inversement pour une variable qui diminue le risque. Si le fait d'être né entre 1955 et 1964 plutôt qu'entre 1930 et 1944 diminue le risque de former une union, le coefficient associé à cette variable sera un nombre inférieur à 1. Par exemple, si la valeur est de 0,55, on dira que, toutes choses égales par ailleurs, la modalité concernée diminue de 45% (ou d'un peu moins de la moitié) le risque de former une union. On pourrait aussi bien dire que cette modalité divise ce risque par 1,81, l'inverse multiplicatif du coefficient 0,55.

Des variables dépendant du temps peuvent être introduites dans les modèles à risques proportionnels, c'est d'ailleurs l'une de leur originalité¹. L'effet des variables indépendantes dont la valeur peut varier en cours d'observation, s'interprète de la même manière que l'effet d'une variable indépendante dont la valeur ne changerait pas. Un homme qui est successivement apprenti, salarié du secteur informel puis chômeur contribue successivement à l'estimation du risque des apprentis, à celui des salariés du secteur informel puis à celui des chômeurs. Pour l'interprétation, ceci revient à dire que cet homme est successivement soumis à la modification du risque caractéristique des apprentis, à celle des salariés du secteur informel, puis à celle des chômeurs.

L'examen des données de l'enquête montre que les Dakarais se marient très rarement avant dix-huit ans. D'autre part, les données biographiques dont nous disposons ne sont complètes que pour les périodes de résidence dans l'agglomération de Dakar. Pour des raisons de cohérence, nous limitons donc nos analyses concernant le premier mariage à la population des hommes présents à Dakar à leur dix-huitième anniversaire, et la période observée à celle qui s'écoule entre leur dix-huitième anniversaire et le premier mariage, le départ de Dakar ou la date de l'enquête. Dans l'enquête IFAN/ORSTOM, 548 hommes composent cette sous-population (tab. 1a). Le principe sera le même pour l'analyse concernant le divorce. La population soumise au risque est celle qui a connu son premier mariage à Dakar (588 personnes), le temps d'exposition étant celui qui s'écoule jusqu'au divorce ou au veuvage ou simplement à la date de l'enquête² (tab. 1b).

1. Le traitement des données (particulièrement des caractéristiques variant dans le temps) et l'analyse des biographies ont été grandement facilités en utilisant les procédures mises au point par Bocquier et présentées récemment dans son manuel [8].

2. Nous n'avons pas tenu compte des sorties temporaires de Dakar dans cette seconde analyse.

Tableau 1a : Répartition des hommes célibataires selon le premier des trois événements qui est survenu à Dakar

Génération	Enquête	Mariage	Émigration	Total
1930-44	0	91	40	131
1945-54	16	115	43	174
1955-64	128	73	42	243

Tableau 1b : Répartition des hommes mariés selon le premier des trois événements qui est survenu à Dakar

Génération	Divorce	Enquête	Veuvage	Total
1930-44	49	160	8	217
1945-54	44	187	3	234
1955-64	13	124	-	137

Le départ de Dakar, le veuvage et le moment de l'enquête sont traités comme de tronçures. Dans le premier cas, le biais de sélection peut être important, tandis que dans les autres cas il s'agit de tronçures classiques qui entraînent un biais limité. Les effectifs concernés sont restreints, mais suffisants pour l'analyse. En effet, la régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox permet de calculer non seulement les valeurs estimées des paramètres, mais également leur erreur-type compte tenu de la taille des échantillons. Le résultat du test qui permet de juger une valeur estimée statistiquement différente de zéro est donc valide, même si l'échantillon est relativement petit, et ce résultat est généralisable à la population d'où l'échantillon a été tiré¹.

Les variables retenues

Les groupes de générations, ou cohortes de naissance, sont établis à partir de la date de naissance ; nous avons repris les bornes utilisées dans la stratification de l'échantillon. Nous nous attachons au sort de trois groupes de générations d'individus : ceux appartenant aux générations nées entre 1930 et 1944 (45-59 ans à l'enquête), les générations 1945-54 (35-44 ans) et les générations 1955-64 (25-34 ans). Ces trois groupes de générations ont connu des contextes économiques différents lors de leur entrée en union, allant de la période de l'indépendance (années soixante), au ralentissement économique des années soixante-dix et la crise des années quatre-vingt. Dans la suite du texte, nous désignerons ces groupes de générations par le terme « génération », et la génération 1930-1944 servira de référence pour les analyses concernant le divorce.

L'âge d'arrivée à Dakar donne un aperçu du parcours migratoire et permet de distinguer les personnes nées à Dakar (groupe de référence) et les différents types de migrants selon leur âge d'installation. *L'ethnie* de l'individu est celle du père saisie à l'enquête. L'ethnie la plus nombreuse et la plus urbanisée, les Wolof, sert de référence. L'Islam est la religion dominante (95% de la population). Nous distinguons les membres des confréries musulmanes (référence), les musulmans hors confrérie et les chrétiens. La dernière classe fréquentée est utilisée comme mesure du niveau d'instruction. Cinq catégories sont distinguées : aucune scolarité, fréquentation pendant 7 ans au moins de l'école coranique (sans fréquenter le système scolaire officiel), fréquentation du cours préparatoire ou du cours élémentaire (4 années de scolarité ou moins), le cours moyen ou le collège (de 5 à 10 années de scolarité), et enfin le lycée, l'enseignement technique ou l'enseignement supérieur. Les non scolarisés servent de modalité de référence. Ces catégories sont réduites à trois pour l'analyse concernant le divorce (non scolarisé, primaire, secondaire et plus).

1. Selon des études de simulation faites par Schou et Vaeth le nombre d'événements doit être égal ou supérieur à 10 [12, p. 80].

L'enquête IFAN/ORSTOM a recueilli des biographies de la vie active et de la résidence assez exhaustives. Ceci permet de traiter l'activité, le statut de résidence et le type de logement comme des variables indépendantes variant dans le temps. Pour les *périodes d'activité*, nous avons distingué les statuts suivants : salariés du secteur public, salariés du secteur privé, salariés du secteur informel, indépendants du secteur informel (modalité de référence pour l'analyse concernant le mariage), apprentis, étudiants et enfin les chômeurs. Le *statut d'occupation du logement* sert un peu de révélateur de l'indépendance économique dont jouit éventuellement l'individu lorsqu'il est « titulaire » de son logement (référence) en tant que locataire ou propriétaire par rapport à une situation d'hébergé par son père et sa mère ou par un autre parent. Le *type de logement* est un indicateur de différenciation sociale, comme une approximation de la catégorie sociale du ménage où a vécu l'individu à différentes étapes de sa vie. Quatre grandes catégories de logement peuvent être identifiées dans l'agglomération de Dakar : l'habitat de haut et moyen standing (14,3% des logements en 1989) abritant les classes moyennes et aisées ; les habitations en terrasse ou toit en béton (24,2% du parc immobilier), habitation plus proche des modes d'habitat des grandes familles urbaines mais de construction relativement coûteuse ; les habitats traditionnels urbains à toit en tôle abritant la majorité de la population (52,9% en 1989) ; et enfin un habitat plus précaire, regroupant une population plus démunie, constitué de baraques (8% en 1989)¹.

Le premier mariage retardé par la précarité

On observe à Dakar une nette décélération du rythme d'entrée en première union, de la plus vieille génération à la plus jeune [3]. Entre la génération la plus ancienne (1930-1944), avec un âge médian au premier mariage de 26 ans, et celle intermédiaire (1945-1954), l'écart d'âge médian à la première union est de 2 ans. Cet écart se creuse encore davantage entre les deux générations les plus jeunes. Le calendrier du premier mariage recule de 5 ans pour un âge médian prévisible de 33 ans pour la génération 1955-1964. En dépit de tels écarts de calendrier, le mariage est loin d'être remis en cause.

Dans une étude précédente [3], nous avons montré, à l'aide de la régression de Cox, les différences de comportement concernant le premier mariage entre les trois générations. Le risque relatif de contracter le premier mariage faiblissait avec la jeunesse de la génération, mais il n'était statistiquement significatif que pour la plus jeune génération (au seuil de 1%). Ces jeunes ont connu plus de 2 fois moins de chance d'entrée en première union que leurs aînés (0,45). Lorsque l'on élargit l'analyse à un certain nombre de caractéristiques indépendantes de la population, la différence observée entre la plus jeune génération et ses aînés semble toujours persister mais se réduit dans de notables proportions. Ce constat atteste du maintien d'un effet de génération, qui cependant s'amenuise fortement lorsque l'on prend en compte la situation dans l'emploi ou le statut de résidence dans le logement. Effets de la crise et effet de génération se conjuguent pour entraîner un mariage plus tardif des jeunes générations.

Dans le présent article, pour mieux estimer l'importance du rôle joué par ces caractéristiques retenues et mieux rendre l'effet des conditions de précarité, les trois groupes de générations ont été analysés séparément. Une telle démarche a l'avantage de situer chaque génération dans son contexte propre, sans interférence avec le vécu des autres générations. Pour chacune des générations on procède à une analyse pas à pas. Un premier modèle concerne les caractéristiques fixes, à l'exception du niveau d'instruction. Pour le second modèle, on ajoute l'instruction. Le troisième prend en compte les périodes d'activités, le quatrième fait intervenir le statut de résidence, et enfin la catégorie du logement est introduite dans le cinquième modèle.

1. La répartition de la population par type d'habitat a varié au cours du temps, les constructions en matériaux traditionnels (paille) ou de récupération (planche) ayant peu à peu laissé place à des constructions en dur.

La génération 1930-1945 encore marquée par le modèle traditionnel du mariage

Les caractéristiques comme l'âge d'arrivée à Dakar, l'ethnie, la religion ou même le niveau d'instruction, le statut d'activité ou de résidence et la catégorie de logement ne semblent pas affecter le premier mariage dans la génération 1930-1944 (tab. 2). Seule la période d'apprentissage (modèles 3 et 5) apparaît comme un facteur de réduction de l'entrée en première union. Le mariage lorsque l'individu est en période d'apprentissage a été 3 fois moins rapide que celui des indépendants du secteur informel. Les autres statuts définis pour les périodes d'activité ne se différencient pas.

Tableau 2 : Les coefficients* du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox pour l'entrée en première union des hommes nés entre 1930 et 1944

Variable **	Catégorie	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
Age d'arrivée à Dakar (Né à Dakar)	Avant 12 ans	1,04	1,08	1,06	1,05	1,20
	Après 12 ans	1,23	1,23	1,25	1,39	1,42
Ethnie du père (Wolof)	Peulh	0,86	0,88	0,74	0,64	0,64
	Manding	1,07	1,16	1,10	1,19	1,13
	Sereer	1,20	1,23	1,20	1,32	1,53
	Diola	2,57	2,79	3,59c	2,87	3,13
	Autre	1,09	1,23	1,80	1,56	1,60
Religion (Confrérie musulmane)	Musulman hors confrérie	0,86	0,92	0,98	1,10	1,12
	Chrétien	0,51	0,50	0,31	0,33	0,39
Niveau d'instruction (Non scolarisé)	Ec. Coran. (7 ans et +)		1,17	1,41	1,60	1,81
	CP-CE		1,28	0,95	1,06	1,49
	CM-Collège		0,95	0,87	0,98	1,05
	Lycée-Ens. Supérieur		0,93	0,89	0,90	1,26
Statut d'activité (Indépendant du secteur informel)	Salarié du sect. informel			1,61	1,56	1,51
	Salarié du public			1,32	1,40	1,33
	Privé modeme			1,80	1,75	1,85
	Chômage			1,11	1,01	1,02
	Étude			0,22	0,24	0,25
	Apprenti			0,25a	0,27b	0,27b
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par père/mère				0,71	0,68
	Hébergé par autre parent				0,61	0,61
Catégorie de logement (Toit en tôle)	Haut et moyen standing					0,45
	Toit en dur					1,57
	Baraque					1,14

* : Ce sont les valeurs de $\exp(i)$ qui sont données dans le tableau. Le symbole : a indique que la valeur est significative au seuil de 0,01 ; b indique que la valeur est significative au seuil de 0,05 ; c indique que la valeur est significative au seuil de 0,10. ** : La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

Chez les Diola, le mariage s'accélère dès que l'on prend en compte les périodes d'activité (modèle 3). Néanmoins, la signification de cette spécificité concernant les Diola disparaît lorsque l'on prend en compte le statut d'occupation du logement (modèles 4 et 5). Les Diola de cette génération sont certainement parmi les premiers migrants de ce groupe ethnique et ils sont peut-être plus marqués par les modèles culturels de leur région qui demandent aux jeunes mariés de fonder un foyer autonome.

Pour cette génération, le mariage des hommes ne semble pratiquement pas affecté par les facteurs économiques. Le mariage s'est conclu au cours d'une période qui s'étend de la fin de la colonisation à la fin des années soixante, qui peut être qualifiée de relative expansion. Il y avait moins de contraintes économiques, et la constitution d'un ménage était une étape du cycle de vie peu tributaire des questions d'aisance économique.

Les facteurs économiques affectent peu la génération 1945-1954

Un certain nombre de facteurs se révèlent davantage discriminants pour le premier mariage de la génération 1945-1954 (tab. 3). L'âge d'arrivée à Dakar et l'ethnie montrent des différences significatives, qui s'estompent lorsque l'on contrôle par les variables relatives aux conditions d'activité ou de résidence. C'est le cas de ceux qui sont arrivés à Dakar avant 12 ans (modèle 4), des Diola (modèles 4 et 5) et des Peulh (modèle 3).

Par contre, la différenciation par la religion est largement observée (modèle 1 à 5). Les musulmans en confrérie sont les plus enclins à un mariage rapide. Ils sont entrés en première union 2 fois plus rapidement que les musulmans hors confrérie et 8 fois plus que les chrétiens (modèle 5).

Ceux qui ont un niveau d'instruction primaire ou secondaire ne se distinguent pas suffisamment des non scolarisés, seuls ceux qui ont atteint au moins le niveau du lycée se marient plus tardivement. Ces derniers connaissent une entrée en union presque 2 fois moins rapide que ceux de leur génération qui n'ont pas été scolarisés. Toutefois, cette différence n'est apparue statistiquement significative qu'après le contrôle des périodes d'activités (modèle 3). Ceci dénote la prééminence de la durée des études sur le niveau scolaire atteint.

On n'observe pas de différence significative entre les périodes d'activité, sauf pour la période de chômage qui est associée à une réduction du rythme de mariage d'environ 5 fois celui de la modalité de référence (indépendant) (modèles 3 à 5).

Contrairement à leurs aînés qui n'ont pratiquement pas connu le chômage (durée moyenne de 3,3 mois), les hommes de la génération 1945-1954 ont affronté le chômage pendant une durée moyenne de 12,5 mois. La période à laquelle ils sont devenus adultes a coïncidé avec la sécheresse, la récession économique et la détérioration des termes de l'échange. Une des conséquences de ces crises a été la perpétuation du phénomène de l'exode rural qui prend de l'ampleur en direction de la capitale. Il faut remarquer que le chômage a constitué un frein plus important pour cette génération que l'apprentissage ne l'a été pour la génération précédente. D'autre part, la période de salariat public a été accélératrice du mariage (modèle 4), mais si l'on contrôle par la catégorie de logement (modèle 5), cette différence s'estompe, et c'est plutôt le fait d'avoir habité dans une baraque (et donc d'appartenir à une catégorie sociale plus démunie) qui freine l'entrée en union, réduisant de plus de 2 fois le risque. Dans la génération 1945-1954 les contraintes d'emploi et de logement semblent se faire jour et se répercutent déjà sur la formation de l'union.

Tableau 3 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox pour l'entrée en première union des hommes nés entre 1945 et 1954

Variable **	Catégorie	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
Age d'arrivée à Dakar (Né à Dakar)	Avant 12 ans	1,98a	1,91b	1,68c	1,61	1,43
	Après 12 ans	1,12	0,86	0,78	0,72	1,82
Ethnie du père (Wolof)	Peulh	1,81b	1,75b	1,32	1,18	1,15
	Manding	0,56	0,66	0,61	0,70	0,71
	Sereer	0,69	0,74	0,61	0,58	0,52
	Diola	1,33	1,29	3,76	4,08c	3,39
	Autre	1,56	1,57	1,53	1,66	1,71
Religion (Confrérie musulmane)	Musulman hors confrérie	0,59c	0,63	0,46a	0,45a	0,46a
	Chrétien	0,15c	0,17c	0,15c	0,15c	0,12b
Niveau d'instruction (Non scolarisé)	Ec.Coran. (7 ans et +)		1,33	1,27	1,25	1,10
	CP-CE		0,78	1,37	1,42	1,58
	CM-Collège		0,66	0,66	0,66	0,69
	Lycée-Ens. Supérieur		0,69	0,52c	0,52c	0,54c
Statut d'activité (Indépendant du secteur informel)	Salarié du sect. informel			1,03	1,05	1,09
	Salarié du public			2,09b	1,90c	1,66
	Privé moderne			1,08	1,10	1,05
	Chômage			0,21a	0,21a	0,18a
	Étude			0,88	0,89	0,78
	Apprenti			0,51	0,53	0,53
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par père/mère				0,71	0,73
	Hébergé par autre parent				0,71	0,74
Catégorie de logement (Toit en tôle)	Haut et moyen standing					0,76
	Toit en dur					1,17
	Baraque					0,47b

Voir les notes du tableau 2.

La jeune génération particulièrement concernée par la crise

Plus que pour leurs aînés, le premier mariage des plus jeunes (génération 1955-1964) a subi l'influence statistiquement significative de la plupart des caractéristiques retenues (tab. 4). Seule l'ethnie ne présente pas de différenciation appréciable. De même, les personnes arrivées à Dakar après leur douzième anniversaire se marient plus rapidement que les Dakarais de naissance avant le contrôle par les périodes d'activité (modèle 3).

La religion ne présente plus la même emprise que dans la génération précédente. Si les chrétiens n'affichent pas de comportement significativement différent de celui des musulmans appartenant à des confréries, les musulmans hors confrérie ont connu un rythme de constitution du ménage 2,5 fois plus lent (modèles 3 à 5).

Tableau 4 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox pour l'entrée en première union des hommes nés entre 1955 et 1964

Variabes	Catégorie	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
Age d'arrivée à Dakar (Né à Dakar)	Avant 12 ans	1,58	1,10	1,12	1,07	1,21
	Après 12 ans	2,64a	1,97b	1,64	1,30	1,38
Ethnie du père (Wolof)	Peulh	1,00	1,02	0,96	0,94	0,90
	Manding	0,21	0,30	0,33	0,34	0,51
	Sereer	1,05	0,93	1,00	0,87	0,82
	Diola	0,87	1,45	1,44	1,38	1,41
	Autre	1,12	1,31	1,49	1,48	1,60
Religion (Confrérie musulmane)	Musulmane hors confrérie	0,52	0,51	0,48c	0,47c	0,46c
	Chrétien	0,59	0,56	0,49	0,54	0,52
Niveau d'instruction (Non scolarisé)	Ec.Coran.(7 ans et +)		0,37b	0,40c	0,40c	0,40c
	CP-CE		0,32b	0,50	0,51	0,62
	CM-Collège		0,25a	0,34a	0,35a	0,37a
	Lycée-Ens. Supérieur		0,23a	0,34a	0,34a	0,45c
Statut d'activité (Indépendant du secteur informel)	Salaarié du sect. informel			1,35	1,28	1,10
	Salaarié du public			0,56	0,57	0,52
	Privé moderne			1,45	1,37	1,61
	Chômage			0,19a	0,20a	0,17a
	Étude			0,37	0,40	0,46
	Apprenti			0,41c	0,43	0,40c
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par père/mère				0,61	0,74
	Hébergé par autre parent				0,75	0,87
Catégorie de logement (Toit en tôle)	Haut et moyen standing					0,24b
	Toit en dur					1,05
	Baraque					2,59a

Voir les notes du tableau 2.

La scolarisation est associée à une plus faible entrée en première union à tous les niveaux (modèle 2). Ces différences se maintiennent dans les autres modèles, sauf pour les jeunes qui n'ont pas dépassé le niveau du cours préparatoire ou élémentaire. Le comportement de ces derniers est largement expliqué par la période d'activité (modèle 3), et c'est peut-être eux qui sont le plus affectés par le chômage. Les autres catégories de niveau d'instruction, y compris 7 ans et plus à l'école coranique, affichent partout une réduction de plus 2 fois du risque de mariage par rapport aux non scolarisés.

La période d'activité rémunérée demeure sans différence appréciable de rythme d'entrée en union par rapport au statut d'indépendant du secteur informel. Pour cette génération, dans les années quatre-vingt, le passage à l'âge de la majorité et de la maturité est concomitant avec des tensions accrues sur le marché de l'emploi. C'est à cette époque que la crise s'aggrave au Sénégal, avec son cortège de compressions de personnels, de liquidations d'entreprises et de sociétés publiques, et de jeunes diplômés à la rue. Entre-temps le secteur informel qui reste le seul débouché, n'est plus à même d'accueillir cet afflux de chômeurs. Pour cette génération où la plupart des hommes sont à la recherche d'un premier emploi, la période de chômage (comme chez la génération intermédiaire) et celle d'apprentissage (comme pour la génération la plus ancienne) sont les plus défavorables à un mariage rapide. La probabilité de conclure un mariage pendant l'apprentissage est 2,5 fois moins rapide que pour les indépendants du secteur informel. Mais c'est encore plus marqué lors de période de chômage, où le risque de se marier est encore bien plus lent (6 fois moins) (modèle 5).

Les périodes de résidence dans des logements de standing élevé (et donc d'appartenance à des catégories sociales plus aisées) ne sont pas propices à un premier mariage rapide contrairement à celles dans les baraques où on note un rythme 2,6 fois plus rapide. Les comportements matrimoniaux des classes moyennes semblent donc plus affectés par les conséquences de la crise (modèle 5).

La génération 1955-64, pour laquelle l'adolescence a commencé avec la récession des années soixante-dix qui s'est aggravée dans la décennie quatre-vingt, est la génération la plus affectée tant sur le plan de la solidarité familiale que sur le plan individuel. Il est probable que les résidents des baraques vivent différemment la crise que ceux des logements de standing élevé, dont les aspirations diffèrent et dont le mode de vie fait appel à davantage de produits aux prix élevés. La population des baraques tend au cours du temps à devenir minoritaire et ce n'est souvent qu'une simple étape de l'itinéraire résidentiel des individus. Le chômage, principale répercussion de la crise, constitue un puissant frein à la conclusion rapide d'un mariage.

Des naissances hors mariage plus nombreuses

Le mariage tardif a certainement des répercussions sur l'évolution du nombre de conceptions pré-nuptiales¹. Le tableau 5 donne la proportion des conceptions pré-nuptiales dont l'enfant survit à la date de l'enquête [17]. Dans la génération 1930-1944, 11% des naissances vivantes à la date de l'enquête sont issues d'une conception pré-nuptiale. Cette proportion double pratiquement pour la génération suivante (22%) et triple pour la plus jeune (32%). En outre, on constate que non seulement le phénomène s'est accentué, mais il est devenu plus précoce et concerne déjà les jeunes hommes de moins de 20 ans dans la génération 1955-1964. En effet, pour la génération la plus ancienne ces conceptions pré-nuptiales ne concernent les hommes qu'après leur 25^{ème} anniversaire, alors que pour la génération suivante, 4,6% des conceptions sont hors mariage et ont lieu avant 24 ans, et pour les plus jeunes on passe à une proportion 7,2% au même âge, proportion à laquelle il faut ajouter 1,5% de conceptions pré-nuptiales avant 20 ans.

Ces données montrent que la naissance pré-nuptiale est un phénomène assez récent dans l'agglomération de Dakar, corroborant les résultats de précédentes études [23, 30] qui avancent que ce phénomène répond à une tentative des jeunes filles d'échapper à un choix de l'époux imposé par les parents, ou, pour les hommes, au paiement de la dot avant le mariage (ou tout au moins sa réduction). Le mariage, longtemps considéré comme le seul cadre social admis pour les relations sexuelles² et donc la procréation, ne le serait-il plus ? Avec le retard de l'âge au premier mariage, on assiste surtout à une période plus longue de dissociation du mariage et de la vie sexuelle.

Tableau 5 : Répartition (%) des conceptions de premières naissances vivantes à la date de l'enquête par rapport au mariage suivant la génération

Génération	1930-1944			1945-1954			1955-1964		
	Conception		Total	Conception		Total	Conception		Total
Age à la naissance	Avant mariage	Après mariage		Avant mariage	Après mariage		Avant mariage	Après mariage	
< 20 ans	0	6,8	6,8	0	3,6	3,6	1,5	2,9	4,4
20-24 ans	0	29,2	29,2	4,6	20,9	25,5	7,2	29	36,2
≥ 25 ans	11,2	52,8	64	17,3	53,6	70,9	(23,2)	(36,2)	(59,4)
Total	11,2	88,8	100	21,9	78,1	100	(31,9)	(68,1)	(100)

Les chiffres entre parenthèses concernent les générations ouvertes. Source: [17].

1. La variable définie est en fait une approximation minimale du phénomène car elle ne prend en compte (faute d'informations) ni les conceptions qui n'ont pas abouti à une naissance vivante, ni celles ayant donné des naissances vivantes décédées avant la date de l'enquête. De plus, ces données sous-estiment certainement l'ampleur du phénomène car elles reposent sur les naissances hors mariage que veut bien déclarer l'homme enquêté. En supposant que les biais sont indépendants des générations, on relève cependant une croissance remarquable d'une génération à l'autre.

2. Les conséquences de l'expansion de la sexualité pré-nuptiale sur la santé de la reproduction sont néfastes (maladies sexuellement transmissibles et sida, grossesses précoces, avortement, etc.) mais peuvent être évitées par l'utilisation des méthodes de prévention [10].

Des couples fragilisés par la crise

L'analyse des données de l'enquête sénégalaise sur la fécondité réalisée auprès des femmes en 1978 [11] a mis en évidence une instabilité relativement importante des premiers mariages au Sénégal, dont le taux avoisinait 19,5% au moment de l'enquête. Il apparaît que les proportions les plus élevées de divorce à l'issue du premier mariage sont rencontrées chez les femmes résidant en milieu urbain (27%) et celles sachant lire (25%). Environ un mariage sur quatre se termine par un divorce [21]. Ce comportement est attribué à l'indépendance financière acquise par un nombre de plus en plus croissant de femmes urbaines du fait de leur activité. Toutefois, il semble que ce sont les femmes qui ont eu leur premier emploi après le mariage qui sont le plus exposées au risque de rupture du premier mariage par divorce à Dakar [9, 25].

Les six modèles établis suite à l'analyse des données biographiques concernant le divorce sont présentés au tableau 6. Pour faciliter les comparaisons, les modalités retenues sont assez semblables à celles concernant le premier mariage. La principale différence concerne l'activité, où sont seulement pris en compte le secteur informel (y compris les rares périodes d'apprentissage) qui servira de modalité de référence, le secteur formel, la non-activité (maladie, retraite) et enfin le chômage.

Deux variables fixes seulement influent sur le rythme du divorce : les hommes arrivés à Dakar après l'âge de 25 ans connaissent un risque de divorce environ trois fois plus lent (modèles 1 à 5). L'effet de la religion quant à lui n'est perceptible que dans le modèle 1 : les musulmans hors confrérie divorcent un peu plus. Mais cette spécificité disparaît lorsque l'on contrôle par l'éducation, comme si la religion masquait un effet différentiel de la scolarisation. Lorsque l'on prend en compte l'activité, on constate que c'est lors d'une période de chômage que la probabilité de divorcer s'accélère : elle est presque 3 fois plus élevée durant le chômage que lors d'une période d'activité informelle (modèle 3). Le chômage garde son rôle majeur dans les deux modèles suivants. Mais dans le modèle 5, lorsque le type d'habitat est pris en considération, on note une influence du niveau d'instruction sur le risque de divorcer ; les hommes ayant au moins un niveau scolaire secondaire connaissent un rythme de divorce 1,7 fois plus élevé que les non scolarisés.

Tableau 6 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox pour le divorce des hommes

Variables	Catégorie	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
Génération	1945-1954	1,04	0,99	0,93	0,92	0,90	0,81
	1955-1964	1,01	0,99	0,89	0,84	0,83	nc
Age d'arrivée à Dakar (Né à Dakar)	Avant 12 ans	0,63	0,65	0,70	0,70	0,71	0,91
	Après 12 ans et avant 18	0,84	0,91	0,94	0,91	0,93	0,93
	Après 18 ans et avant 25	0,79	0,87	0,95	0,98	0,99	1,09
	Après 25 ans	0,28b	0,32c	0,32c	0,33c	0,32c	0,33c
Ethnie du père (Wolof)	Peulh	0,90	0,92	0,94	0,98	0,97	0,84
	Manding	0,77	0,73	0,74	0,73	0,71	0,62
	Sereer	1,39	1,43	1,33	1,37	1,28	1,04
	Diola	0,88	0,88	0,81	0,83	0,80	0,81
	Autre	0,99	0,99	0,99	0,98	0,93	1,02
Religion (Confrérie musulmane)	Musulim. hors confrérie	1,64c	1,46	1,48	1,54	1,62	1,49
	Chrétien	0,32	0,29	0,31	0,33	0,66	0,35
Niveau d'instruction (Non scolarisé)	Primaire		1,25	1,36	1,35	1,38	1,23
	Secondaire		1,41	1,47	1,51	1,74c	2,09b
Statut d'activité (Indépendant du secteur informel)	Salarié du sect. formel			0,83	0,84	0,86	0,89
	Chômage			2,80a	2,72a	2,67a	2,79a
	Non actif			0,01	0,01	0,01	0,01
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par père/mère				1,25	1,18	1,01
	Hébergé par autre parent				1,46	1,43	1,27
Catégorie de logement (Toit en tôle)	Haut et moyen standing				0,55		0,46c
	Toit en dur				0,99		1,04
	Baraque				1,09		1,16

Voir les notes du tableau 2.

Une analyse portant seulement sur les deux plus anciennes générations¹ (modèle 6) permet d'affiner le constat. Le chômage demeure le principal accélérateur du divorce, mais éducation et type d'habitat ont une influence inverse. En effet, si les hommes instruits ont une probabilité de divorcer plus rapidement que les non scolarisés, résider dans un habitat de haut ou moyen standing réduit de moitié cette probabilité. Si la précarité professionnelle accélère le divorce, l'aisance matérielle en est un des freins.

Des analyses effectuées par ailleurs [5], prenant en compte d'autres facteurs, confirment les conclusions présentées plus haut concernant la précarité, mais montrent en plus que l'arrivée d'une nouvelle épouse peut entraîner le départ de la première. Nous avons laissé de côté d'autres aspects concernant les relations à l'intérieur du couple : on constate à Dakar [7] que depuis l'accroissement de la crise davantage de femmes exercent une activité rémunérée pour subvenir aux besoins du ménage. Dans d'autres capitales, pour faire face à la crise, le même constat de renforcement de l'entraide à l'intérieur du couple est établi [24].

La réalité sociale est bien plus complexe que nos modèles, mais ces derniers mettent certainement en évidence les grandes tendances. Lorsque la situation économique du mari se dégrade, il ne peut plus faire face aux charges économiques et financières du ménage qui lui incombent et l'union se trouve dans bien des cas fragilisée. Le défaut d'entretien de l'épouse est souvent avancé comme cause de divorce. Les situations de précarité économique découlant de la crise favorisent le divorce.

*

* *

L'essentiel de cet article s'appuie sur une analyse statistique des biographies matrimoniales, professionnelles et résidentielles. L'interaction entre certains événements affectant la vie des individus est bien mise en évidence. L'étude souffre cependant des mêmes limites que la plupart des travaux concernant les rapports entre hommes et femmes en Afrique, où la dimension des relations affectives est occultée alors qu'elle occupe une place grandissante. Le mariage ou le divorce n'obéissent pas seulement aux contraintes matérielles, mais l'analyse statistique est encore impuissante à prendre en considération les composantes sentimentales de la vie des individus. Notre propos était simplement d'essayer de dépeindre comment la dégradation de la situation matérielle peut influencer sur le rythme de constitution ou de dissolution d'un couple. On ne démontre pas l'effet direct de la crise, mais le détour par l'emploi permet d'en appréhender certaines répercussions.

On assiste à des transformations concernant la nuptialité et la famille dans la plupart des capitales africaines. Les mutations concernant le mariage et le divorce révèlent des comportements nouveaux qui se sont fortement amplifiés ces dernières années à Dakar sous l'impulsion des répercussions économiques de la crise. Là où la diffusion culturelle n'a pas entraîné de changements rapides, la généralisation de la crise économique va-t-elle produire des mutations importantes dans un temps plus court ?

La crise conforte la dépendance des plus jeunes envers les aînés et accroît la charge des chefs de ménages, contrastant avec la faiblesse des revenus et des ressources. Les chefs de ménage, même âgés, contribuent à l'entretien de l'ensemble du ménage en prenant en charge une partie de ses dépenses, en particulier celles concernant le logement. Le départ plus tardif des jeunes du logement des parents et les changements de comportements matrimoniaux devraient avoir des répercussions importantes sur l'élaboration de la politique du logement et sur la politique sociale. Faut-il modifier le code de la famille par l'introduction de règles pour une répartition

1. Nous avons éliminé la génération la plus jeune, car elle concerne un faible nombre de mariages, et dans ce dernier cas la durée d'union observée est courte.

plus équilibrée des prestations matrimoniales dans le couple ? Faut-il favoriser le logement des jeunes couples en facilitant leur accès à un habitat adapté à leur besoin ? Il est important de remarquer qu'un mariage plus tardif peut favoriser une baisse de la fécondité, mais aussi accroître les risques de grossesses pré-nuptiales. Les mesures à préconiser qui pourraient influencer sur la formation et la stabilité des unions doivent viser avant tout à favoriser l'emploi et à lutter contre la précarité.

Bibliographie

1. ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M., « Étude de l'insertion des migrants à Dakar. Présentation de la méthodologie d'enquête. », In : LELIEVRE E., LEVY-VROELANT C. Éd., *La ville en mouvement : Habitat et Habitants, L'Harmattan*, Paris, 1992, p. 247-257.
2. ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M., NANITELAMIO J., « Les familles dakaroises face à la crise. », *IFAN/ORSTOM CEPED*, Dakar, 1995, 209 p.
3. ANTOINE P., DJIRE M., LAPLANTE B., « Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar. », *Population*, 1995, n° 1, p. 95-118.
4. ANTOINE P., NANITELAMIO J., « La montée du célibat féminin dans les villes africaines. », *Dossiers du CEPED*, Paris, Avril 1990, n° 12, 27 p.
5. ANTOINE P., NANITELAMIO J., « Can polygamy be avoided in Dakar ? », In : SHELDON K.Éd., *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, Westview Press, Boulder, 1996, p. 129-152. Repris en français : Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?, *Dossiers du CEPED*, 1995, Paris, n° 32, 31 p.
6. BANQUE MONDIALE, « Sénégal, Évaluation des conditions de vie. », Washington, avril 1994, 2 tomes.
7. BOCQUIER P., « L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar. », *Thèse de Doctorat en Démographie*, Université Paris V - René Descartes - Sorbonne, 1992, 375 p.
8. BOCQUIER P., « L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata. », *Documents et Manuels du CEPED*, Paris, 1996, 208 p.
9. BOCQUIER P., NANITELAMIO J., « Les déterminants familiaux de l'activité professionnelle des femmes de Dakar (Sénégal). », Communication au Séminaire de l'UIESP sur les Femmes et les changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara, Dakar, Sénégal, 3-6 mars 1993, 24 p.
10. CERPOD, « Les jeunes en danger. Résultats d'une étude régionale dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest. », Bamako, 1996, 48 p.
11. CHARBIT Y., GUEYE L., NDIAYE S., « Nuptialité et fécondité au Sénégal, Travaux et Documents de l'INED. », *INED-PUF*, Paris, 1985, Cahier n° 112, 148 p.
12. COURGEAU D., LELIEVRE E., « Analyse démographique des biographies. », *Éditions de l'INED*, Paris, 1989, 268 p.
13. COX D.R., « Regression models and lifes tables. », *Journal of royal statistical society*, 1972, B34, p. 187-220.
14. DIOUF M., « La crise de l'ajustement. », *Politique Africaine*, mars 1992, n° 45, p. 62-85.
15. DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), « Recensement général de la population et de l'habitat de 1988 (Résultats définitifs). », Dakar, 1993a, 71 p.
16. DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), « Dimensions sociales de l'Ajustement - Enquête sur les priorités, Résultats préliminaires. », Dakar, 1993b, 120 p.
17. DJIRE M., « Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain: l'entrée des hommes en première union à Dakar (Sénégal). », *Mémoire de maîtrise*, Département de démographie, Université de Montréal, 1993, 118 p. + annexes.
18. DONADJE F., « Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Benin: pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin. », *Thèse de Doctorat en Démographie*, Université Catholique de Louvain, Institut de Démographie, Académia, Louvain, 1992, 222 p.
19. DURUFLE G., « Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? », *Karthala*, Paris, 1994, 222 p.
20. EDS « Enquête Démographique et de Santé au Sénégal 1986 », *Direction de la Statistique*, DHS, Sénégal, 1988, 173 p.
21. EDS II, « Enquête Démographique et de Santé au Sénégal 1992-93. », *Direction de la Prévision et de la Statistique*, DHS, Sénégal, 1994, 284 p.

22. LEE E., LOUTFI M., « La stagnation économique et l'emploi au Sénégal. », In : *Ajustement, emploi et développement au Sénégal*, BIT, Genève, 1992, p. 1-21.
23. LOCOH T., « Évolution de la famille en Afrique. », In : VAN DE WALLE E., SALADIKANDA M.D., OHADIKE P. O. Eds., *L'état de la démographie africaine*, UIESP, Liège, 1988, p. 45-66.
24. LOCOH T., « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse. », In : VALLIN J., COUSSY J. Eds., *Crise et population en Afrique*, Les Études du Ceped, Paris, 1996, n° 13, p. 445-469.
25. MBOUP G., « Études des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF, 1978) et l'enquête démographique et de santé (EDS, 1986). », *Collection de thèses et mémoires sur le Sahel*, Université de Montréal, 1992, n° 27, 272 p. + annexes.
26. MINISTÈRE DE L'URBANISME, « Plan directeur d'urbanisme de Dakar 2001. », Dakar, 1986, 255 p.
27. NATIONAL RESEARCH COUNCIL, « Demographic effects of economic reversals in Sub-Saharan Africa. », *National Academy Press*, Washington, 1993, 193 p.
28. NDIAYE S., SARR I., « Évolution récente de la nuptialité (1978-1986). », In : CHARBIT Y., NDIAYE S. Eds., *La population du Sénégal*, DPS-CERPAA, Paris, 1994, p. 59-71.
29. PROGRAMME DE GESTION URBAINE, « La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale. », *Série Documents de politique*, Dakar, 1995, 157 p.
30. THORE L., « Dagoudane Pikine. », *Thèse de Doctorat de sociologie*, Paris, 1964.
31. TOKINDANG J., « Mobilité et insertion résidentielle à Dakar. », *Thèse de Ph. D. de démographie*, Département de démographie, Université de Montréal, 1995, 218 p. + annexes.

Antoine Philippe, Djiré M. (1998)

Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar

In : Gendreau Francis (ed.), Lucas E. de Carvalho (co-ed.).

Crises, pauvreté et changements démographiques dans les
pays du Sud

Paris : ESTEM, 203-218. (Universités Francophones : Actualité
Scientifique). Crises, Pauvreté et Changements

Démographiques dans les Pays du Sud, Ouagadougou (BKF),
1996/11/13-15. ISBN 2-84371-036-7